

**SPECIAL
GESTION ET
PRÉVENTION
DES DÉCHETS**

> **Edito** 1

> **La prévention des déchets,
qu'est-ce que c'est ?** 2

> **Nous pouvons tous agir !** 3

> **Le diagnostic du territoire...** 4

- L'enquête compostage
- Les bennes « tout venant » de déchèterie

> **Les déchèteries
communautaires** 5



Credit photo : ccpom

> **STOP RAPPELS**..... 6/7

- Collecte sélective
- Tri du papier
- Flash spécial : incendie d'un camion de collecte
- Collecte des objets encombrants

> **Le coin des éco juniors** 8

- La chasse au gaspillage
- Rubrique BRICOLAGE

Contacts

Site Internet : www.ccpom.fr
Email : ccpom@ccpom.fr
Adresse : **34 Grand'Rue - 57120 Rombas**
Tél. **03 87 58 32 32** - Fax. **03 87 67 59 48**

CCPOM' le Mag : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
Directeur de la publication : Lionel FOURNIER
N° ISSN 1644-8974 - Dépôt légal : 3^e trimestre 2012
Tirage 24 500 exemplaires - A2DV numérique
Imprimé sur papier écologique Norme PEFC

En 2007, le Grenelle de l'Environnement a rappelé la priorité de la politique de prévention des déchets. Si ces dernières années l'accent a été mis sur l'optimisation de la collecte et du traitement des déchets, il s'agit dorénavant de répondre à des enjeux plus larges de gestion durable des ressources naturelles.

En effet, éviter la production de déchets permet de diminuer l'impact des déchets sur l'environnement, mais aussi de préserver les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de maîtriser l'augmentation des charges répercutées sur les ménages et les entreprises.

Les objectifs chiffrés fixés par la loi Grenelle 1 répondent à ces enjeux : réduire de 7 % en 5 ans la production de déchets ménagers, porter le taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés à 35 % en 2012 et 45 % en 2015, diminuer de 15 % les quantités destinées à l'incinération ou au stockage.

Ces objectifs sont ambitieux mais réalisables grâce à l'implication de tous les partenaires concernés : État, collectivités locales, acteurs économiques, professionnels du recyclage et du traitement, associations environnementales et de consommateurs, citoyens.

Ainsi, tout en maintenant l'effort de tri, et afin de réduire l'ensemble des impacts environnementaux et sanitaires de la gestion de nos déchets, il faut favoriser avant tout les actions de prévention qui passent par un changement de comportement profond de chacun d'entre nous.

Consciente de l'importance de ces enjeux, la Communauté de Communes s'engage pour agir concrètement sur son territoire pour un cadre de vie meilleur et un environnement respecté.

Cette édition spéciale vous permettra de découvrir les nouveautés et de retrouver les bons gestes en matière de gestion des déchets.



Credit photo : ville de Rombas

Lionel FOURNIER
Maire de Rombas
Président de la CCPOM



1972



2012 !!!

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'évolution de nos modes de vie, les nouvelles technologies, la diversité des produits entraînent une augmentation de notre production de déchets, à tel point que nous produisons aujourd'hui 2 fois plus de déchets qu'il y a 40 ans !

Conséquences sur l'environnement :

- > consommation de carburant
- > émission de gaz à effet de serre
- > consommation de ressources naturelles et d'énergie

Ces déchets ont aussi un coût, pour la collectivité et pour les habitants ! Trier ses déchets est primordial pour permettre de recycler. Maintenant, il est indispensable d'aller encore plus loin en jetant moins pour limiter les impacts. C'est la prévention des déchets.

LES GRANDS PROJETS DU PROGRAMME

> Développer le compostage.

Geste essentiel en matière de prévention des déchets, il occupera une place importante dans les actions du programme de prévention : encourager les habitants à composter, les conseiller pour obtenir un compost de qualité, permettre à tous de composter, même en habitat collectif.



> Réduire le gaspillage alimentaire.

A la maison comme dans la restauration collective, de grandes quantités d'aliments sont jetés, bien souvent sans même avoir été débarrassés. Il s'agit là d'un grand gaspillage de ressources mais aussi d'argent !



> Promouvoir le STOP PUB.

Chaque foyer reçoit près de 40 kg/an de publicités dans sa boîte aux lettres, ce sont autant de déchets qui peuvent être évités si on ne souhaite pas recevoir ces imprimés non sollicités. Un autocollant STOP PUB sera très bientôt disponible à la CCPOM et dans les mairies, n'hésitez pas à demander le vôtre !

> Encourager la réparation et le réemploi.

Beaucoup d'objets sont jetés alors qu'ils pourraient être réparés, donnés, vendus, troqués ...



LE PROGRAMME DE PRÉVENTION

Le Grenelle de l'Environnement a rappelé la priorité de la prévention, avant tout mode de valorisation ou de traitement des déchets. Pour répondre à cette obligation réglementaire, la Communauté de Communes s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des déchets sur 5 ans, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME).

Un logo pour le programme

Il permet d'identifier du premier coup d'œil le Programme de Prévention des déchets et ses actions. Le message porté par le logo est clair : **il faut mettre ses poubelles au régime !**

1 OBJECTIF OBLIGATOIRE =

réduire de 7 % la production de déchets



NOUS POUVONS TOUS AGIR !

Pour les habitants de la CCPOM, qui produisent en moyenne 380 kg/hab/an de déchets (ordures ménagères + collecte sélective), l'objectif de - 7 % représente une réduction de 26 kg par personne.

Réduire ses déchets, ça n'est vraiment pas compliqué ! Et bien souvent, cela permet aussi de faire des économies !

> En choisissant des produits générant peu de déchets, une famille de 4 personnes peut donc réduire ses déchets de 104 kg / an au total et réaliser de réelles économies par rapport à la consommation d'un ménage moyen*.

* étude ADEME 2009 « Moins de déchets dans son chariot de courses : est-ce possible, à quel prix ? ». www.ademe.fr



Credit photo : ccpom

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS EN 10 GESTES :

Au quotidien, nous pouvons tous agir pour réduire nos déchets... à la maison, en faisant les courses, au travail ... la prévention doit devenir une habitude.

1

Les achats : privilégiez les grands conditionnements plutôt que les emballages individuels et préférez les produits vendus à la coupe ou en vrac (fruits, légumes, fromages, ...), des produits concentrés, les éco-recharges (lessive, savon, shampoing).

2

Pensez à utiliser un sac ou un cabas réutilisable pour faire vos courses, même dans les petits commerces de proximité.

3

Collez un stop-pub sur votre boîte aux lettres pour ne pas recevoir de publicité, vous continuerez à recevoir les journaux institutionnels.

4

Buvez l'eau du robinet... elle est tout à fait potable, régulièrement contrôlée, de très bonne qualité, idéale pour le quotidien, toujours disponible et coûte 100 fois moins cher que l'eau en bouteille.

5

Faites du compost : en compostant vos déchets de cuisine et de jardin, vous pourrez réduire d'1/3 votre poubelle tout en produisant du bon compost pour nourrir la terre.

6

Évitez le gaspillage alimentaire :

pensez à accommoder ou à cuisiner autrement les restes de la veille : hachis parmentier avec des restes de viande, compote avec des fruits abîmés, chapelure ou pain perdu avec du pain sec. Surveillez les dates limites de consommation et faites une liste de courses pour ne pas acheter d'aliments qui ne pourront pas être consommés à temps.

7

Économisez les piles et préférez les piles rechargeables : quand cela est possible, mieux vaut se brancher sur le secteur ou utiliser des objets mécaniques plutôt qu'électroniques [jouet, balance...].

8

Réparez-réutilisez : donner, revendre, échanger, troquer, réparer, relooker ... plutôt que jeter.

9

Choisissez les produits avec un label environnement : pour des produits tout aussi efficaces mais moins polluants et moins nocifs.

10

Pensez aux cadeaux dématérialisés : bon pour un massage, cours de cuisine ou d'écologie, place de théâtre ou de concert, ... pour faire plaisir sans faire de déchets !



LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Son but : avoir un état des lieux précis et identifier les actions à mettre en œuvre.

[Diagnostic téléchargeable sur le site internet.]

• L'ENQUÊTE COMPOSTAGE

Une enquête téléphonique a été menée auprès des habitants ayant acheté un composteur à la CCPOM afin d'avoir un retour sur cette opération et de mieux connaître les pratiques de chacun.

Un grand merci à tous les habitants qui ont pris le temps de répondre à l'enquête !

Les principaux résultats de l'enquête compostage :

- Plus des 3/4 des personnes interrogées utilisent toujours le composteur de la CCPOM [certains même depuis 2003].
- La majorité est satisfaite du composteur acheté [taille, matériau, prix], avec toutefois quelques réserves quant à sa solidité.
- Le bio-seau, destiné à collecter les déchets de cuisine avant de les déposer dans le composteur, n'est utilisé que par la moitié des personnes interrogées.
- 83 % des personnes interrogées ont constaté une réelle diminution de leur production de déchets grâce au compostage !

Rappel !!!! Des composteurs de 450 L en plastique sont toujours disponibles, au tarif préférentiel de 20 €, à retirer à la CCPOM, après réservation au 03 87 58 32 32 ou par mail : ccpom@ccpom.fr



• LES BENNES « TOUT VENANT » DE DÉCHÈTERIE

Les bennes « tout venant » de déchèterie représentent plus de 3 000 tonnes de déchets/an, soit près d'1/3 des apports en déchèterie et sont destinées à l'enfouissement, sans valorisation. Dans chaque déchèterie de la CCPOM, une benne a donc été analysée afin de déterminer la part de déchets valorisables* et d'objets qui pourraient encore servir. Au total, ce sont près de 25 tonnes de déchets qui ont été triés et identifiés. 2 à 3 % des déchets présents dans les bennes sont des objets qui pourraient encore servir. Sur 1 an, cela représenterait environ 80 tonnes/an d'objets jetés à tort.

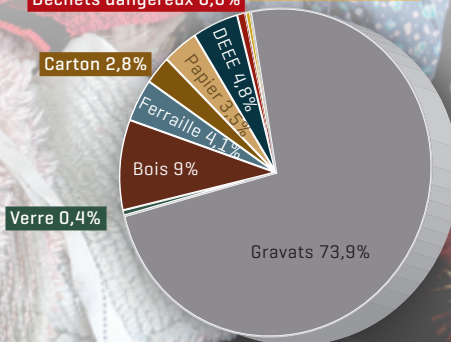
GRAPHIQUE 1 - *Les déchets valorisables sont des déchets pour lesquels des bennes sont à disposition dans les déchèteries ou des conteneurs sur le territoire et qui pourraient être recyclés, leur présence dans la benne « tout venant » résulte donc d'une erreur de tri.

GRAPHIQUE 2 - En déchèterie aussi, le tri est essentiel pour pouvoir valoriser et recycler les déchets, alors pour éviter les erreurs, lisez bien les panneaux ! [voir ci-contre pour en savoir plus].

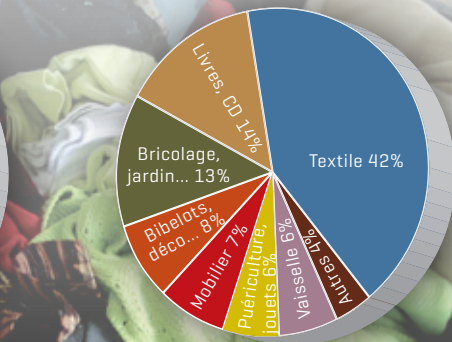


Crédit photo : ccpom

Déchets dangereux 0,8% Déchets verts 0,4%



Graphique 1
Détails des déchets valorisables
dans les bennes «tout venant»



Graphique 2
Détails des déchets réemployables
dans les bennes «tout venant»

LES DECHETERIES COMMUNAUTAIRES



Crédit photo : ccpom

Elles sont au nombre de **4** réparties sur le territoire communautaire :

- entre Amnéville et Rombas (déchèterie d'Amnéville *Moulin Neuf*),
- à Marange-Silvange,
- à Moyeuvre-Grande et
- à Sainte Marie aux Chênes.

Elles sont ouvertes aux administrés des communes membres de la CCPOM possédant une carte d'accès. Celle-ci est à faire auprès des gardiens de déchèterie sur présentation d'un justificatif de domicile.

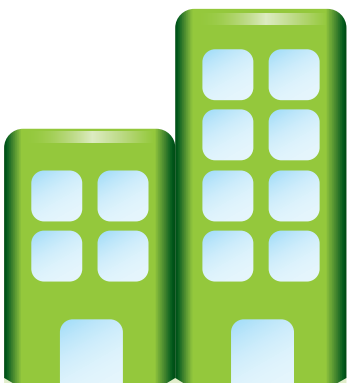
Nature des déchets acceptés :

Tout-venant, végétaux, pneus sans jante, métaux, gravats, cartons, huile de vidange et bidons vides, huile végétale, batteries véhicules légers (VL), piles, lampes et néons, DMS (Déchets Ménagés Spéciaux : Peintures, filtres à huile, radiographies, vernis, colles et batteries ce voiture) et DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : électroménagers, ordinateur, TV, etc.).

Les déchets classés en DÉCHETS INTERDITS :

Déchets hospitaliers, médicaments ou autres [radioactifs, contaminés par des germes pathogènes...], déchets inflammables, toxiques, corrosifs, explosifs, déchets amiantés), **les ordures ménagères et les bouteilles de gaz ne sont pas acceptées.**

Nous attirons votre attention sur la pollution des bennes « Tout Venant » en déchèterie par des déchets d'équipements tels que, micro-onde, radiateur, etc... Nous vous rappelons que des contenants sont prévus à cet effet. Merci de vous renseigner auprès des gardiens en cas de doute.



Déchèterie de **Marange-Silvange** [ZAC de Jailly] et de **Moyeuvre-Grande** [PAC Deux Rivières]

	HIVER		ETE	
Lundi	9h30-12h		9h30-12h	
Mardi	9h30-12h		9h30-12h	14h-18h
Mercredi		14h-16h	9h30-12h	14h-18h
Jeudi		14h-16h		14h-18h
Vendredi	9h30-12h	14h-16h		14h-18h
Samedi	9h30-12h	14h-16h	9h30-12h	14h-18h

Déchèterie de **Amnéville "Moulin Neuf"** [rue de l'Usine, près du pont de Vitry-Sur-Orne] et de **Sainte Marie aux Chênes** [rue Ménard, Z.I.L IDA]

	HIVER		ETE	
Lundi		14h-16h		14h-18h
Mardi		14h-16h		14h-18h
Mercredi	9h30-12h		9h30-12h	
Jeudi	9h30-12h	14h-16h	9h30-12h	14h-18h
Vendredi	9h30-12h	14h-16h	9h30-12h	14h-18h
Samedi	9h30-12h	14h-16h	9h30-12h	14h-18h

Le changement d'horaires ETE/HIVER s'effectue aux changements officiels d'horaires [ETE : dernier dimanche de mars, HIVER : dernier dimanche d'octobre].

A NOTER : POUR LES PARTICULIERS

Depuis le 1^{er} Mai 2012, il n'est plus nécessaire d'avoir une autorisation pour accéder en camionnette ou en utilitaire à la déchèterie, mais il faudra obligatoirement présenter une carte de déchèterie aux gardiens, ainsi qu'une carte grise du véhicule. La déchèterie d'Amnéville « Moulin Neuf » demeure néanmoins la seule déchèterie acceptant les camionnettes.



COLLECTE SELECTIVE

Sur le territoire de la CCPOM, il est possible d'effectuer le tri sous 3 formes différentes :

> **La caissette jaune pour les particuliers :** peut accueillir en mélange les emballages recyclables à savoir les bouteilles et flacons plastiques, les briques alimentaires, les boîtes métalliques, les bouteilles, pots et bocaux en verre, les cartonnettes et les journaux, revues, magazines.

> **Les conteneurs pour les collectifs :** **L VERT** pour les bouteilles, bocaux et pots en verre, **L BLEU** pour les journaux, prospectus et magazines et **L JAUNE** pour les bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires et cartonnettes.

> **Les points d'apports volontaires :** fonctionnent selon le même principe que les conteneurs.

Les contenants [caissettes et conteneurs] doivent être sortis sur le domaine public [trottoir] la veille du ramassage à partir de 20 heures.

La caissette jaune est à retirer dans les locaux de la CCPOM au 34 Grand'rue à ROMBAS, muni d'un justificatif de domicile.



Crédit photo : ccpom



La caissette jaune qui a été mise à votre disposition pour la collecte sélective est affectée au logement que vous occupez. Merci de bien vouloir la laisser dans le logement le jour de votre déménagement.



... DERNIERE... MINUTE...

TRI DU PAPIER

Suite à une mise à jour des consignes du tri du papier, il vous est dorénavant possible d'ajouter de nouveaux types de papier dans les contenants tri mis à votre disposition :

- Papiers bureautiques des ménages [écrits blancs, imprimés, factures,...]
- Livres et cahiers débarrassés de leur couverture rigide

Ne sont pas acceptés :

- Les enveloppes blanches avec ou sans fenêtre
- Les enveloppes « Kraft »
- Les annuaires
- Papiers teintés dans la masse
- Papiers autocollants ou autocopiants



Cédric photo SIFA

INCENDIE D'UN VEHICULE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Faisant suite à l'incendie survenu à Rombas sur un camion de collecte des ordures ménagères le 16 mars 2012, le Président de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle tient à rappeler quelques règles de sécurité :

Conformément au décret 2005-829 du 20 Juillet 2005, il est interdit de présenter à la collecte des déchets ménagers, les déchets d'Equipements Electriques et Electroniques: ordinateurs, téléviseurs, électroménagers, etc.

> 3 possibilités existent pour ce type de déchets :

- Lors de l'achat d'un appareil électrique neuf en magasin, le distributeur a pour obligation de reprendre gratuitement l'équipement usagé, de nature équivalente. Il s'agit de la « reprise 1 pour 1 ».
- La CCPOM a équipé ses déchèteries pour accueillir les appareils électriques arrivés en fin de vie.
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (comme Emmaüs et Envie) remettent ce type d'appareils en état de marche et les revendent dans des magasins spécialisés.

> **Les déchets ménagers spéciaux** (bombes aérosols, solvants, vernis, colle,...) sont à déposer uniquement en déchèterie.

Il est, par ailleurs, rappelé que chaque administré est responsable de ses déchets et doit par conséquent veiller aux consignes de tri, afin que de tels incidents ne se reproduisent plus.

NE PAS OUBLIER... NE PAS OUBLIER... NE PAS OUBLIER...

Depuis le 1^{er} Juin 2011,
les Déchets d'équipements électriques et
électroniques (DEEE), tels que :

- Téléviseur, Ordinateur,...
- Frigidaire, Lave-linge, Four,...
- Sèche-cheveux, Tondeuse,...

Ne sont plus acceptés à la collecte des objets encombrants.

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

La collecte des Objets Encombrants, réalisée une fois par mois, est un service **réservé aux personnes âgées (de plus de 65 ans) et/ou ne pouvant se déplacer (personnes à mobilité réduite ou handicapées)**.

Les objets encombrants comprennent **les biens d'équipements ménagers (à l'exception des déchets d'équipements électriques et électroniques)** usagés et les objets dont le poids est **inférieur à 50 Kg et la taille inférieure à 1,5 m**.

Chaque personne, désirant bénéficier de ce service, doit faire une **demande individuelle** auprès de sa Mairie, afin d'être inscrit sur une liste. Il doit également préciser le type de déchets, qu'il souhaite éliminer.

Les objets encombrants sont à **sortir la veille du jour de ramassage après 20H** et à déposer **rangés correctement au bord du trottoir** [domaine public] hors de la chaussée.



BRICOLAGE

LA LOUPE À EAU

Il te faut :

- Du film alimentaire
- Une paire de ciseaux
- Un tube en carton (rouleau d'essuie-tout)
- Un élastique
- Des feutres

1. Découpe une rondelle de 3 cm de haut dans le tube en carton. N'hésites pas à demander de l'aide.

2. Décore-le avec tes feutres.

3. Découpe un carré de film alimentaire. Pose-le sur la rondelle de carton en laissant la surface un peu lâche de façon à former un léger creux.

4. Fixe-le avec un élastique. Tu peux découper le film qui dépasse.

5. Verse ensuite quelques gouttes d'eau dans le creux du film alimentaire.

6. Pose ta loupe au-dessus d'une fleur ou d'un insecte et regarde à travers. Attention que l'eau ne déborde pas du carton tu n'y verras goutte.



Crédit photo : ccpom

LA CHASSE AU GASPILLAGE

...Je donne, j'échange...

Que faire des objets dont tu ne te sers plus ? Ton baladeur ne te sert plus à rien depuis que tu as eu ton mp4 ? Il pourrait sûrement être utile à un de tes amis qui n'a pas d'appareil pour écouter sa musique. Tu peux ainsi donner ou échanger des objets dont tu ne te sers plus plutôt que de les jeter...



...Je partage, je prête, je loue...

Comment agir face à des objets qui servent très peu ? Tes parents et toi, vous utilisez l'échelle qu'une fois par an et vous la laissez dans le garage tout le reste de l'année ? Elle pourrait être très utile au voisin qui souhaite en acheter une pour repeindre ses volets. Il ne faut pas hésiter à partager ou prêter les objets en sa possession.

...Je transforme...

Comment donner une nouvelle vie à mes vieux objets ? La carafe à pois de maman ne lui plaît plus ? Propose lui d'en faire un vase pour les fleurs de son jardin. Le principe est de transformer les objets. Si l'un de tes objets ne te plaît plus, tu peux sûrement lui trouver une autre fonction avec un peu d'imagination et lui redonner une seconde vie.



...Je répare, je recycle, je recharge...

Comment faire si mes objets sont cassés ? Une fois encore, il faut éviter de jeter. Par exemple si la roue de ton vélo est crevée, tu peux sûrement le faire réparer par tes parents ou une personne spécialisée. Plutôt que de jeter, il faut que tu essayes de trouver un moyen de réparer, recharger ou recycler tes objets.



INFOS

Un rendez-vous à ne pas manquer !

Du 17 au 25 novembre, c'est la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets !

Pour en savoir plus : www.ccpom.fr